AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ENDA TAMWEEL

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes: M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar Ben Zid.

Bilan Arrêté au 31 décembre 2023 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des	II.1	33 728 803	17 163 910
banques		1.000.000.000	
AC 2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 209 008 328	1 043 450 953
AC 3 - Placements	II.3	24 500 000	35 000 000
AC 4 - Valeurs immobilisées	II.4	9 873 098	10 509 454
AC 5 - Autres actifs	II.5	17 676 302	14 179 213
Total Actif		1 294 786 532	1 120 303 530
PASSIF			
PA 1 - Concours bancaires			15 973
PA 3 - Emprunts et Ressources Spéciales	II.6	872 252 605	733 352 953
PA 4 - Autres passifs	II.7	70 482 455	71 331 383
1 A 4 - Autres passits	11.7	70 402 433	/1 331 363
Total Passif		942 735 060	804 700 309
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP 4 - Autres Capitaux propres		1 601 892	509 968
Cr 4 - Addres Capitaux propres		1 001 892	309 908
Réserves consolidés Groupe		196 566 871	153 785 805
Résultats consolidés Groupe		57 829 026	65 253 806
Total des capitaux Propres	II.8	352 051 390	315 603 179
Intérêts minoritaires dans les réserves		110	117
consolidées		119	115
Intérêts minoritaires dans le résultat		(37)	(73)
T ((0) 1	- II O	0.0	40
Intérêts des minoritaires	II.8	82	42
Total Passif et Capitaux Propres		1 294 786 532	1 120 303 530

Etat de Résultat Arrêté au 31 12 2023 (Exprimé en Dinar tunisien)

	Note s	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation des activites de micro			
<u>finance</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	III.1	283 503 137	271 542 921
PR 2 - Commissions (en produits)	III.1	5 203 929	19 993 201
PR 3 - Gains sur portefeuille titres de placement à court terme	III.1	2 369 576	3 988 864
PR 7 - Autres produits d'exploitation	III.2	3 611 719	3 984 448
Total produits d'exploitation des activites de micro finance	-	294 688 361	
Charges d'exploitation des activités de micro			
finance CULL Intérêts on course et charges essimilées	III 2	02 170 000	02 250 250
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées CH 2 - Commissions encourues	III.3	92 178 908	
		1 875 853	1 726 913
Total charges d'exploitation des activités de micro finance		94 054 761	85 085 171
Produit net des activités de micro finance		200 633 600	214 424 263
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances	III.4	(10 909 450)	
CH 6 - Frais de personnel	III.5	(90 465 391)	(80 533 906)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	III.6	(23 086 936)	(21 620 864)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	III.7	(3 676 727)	
Résultat d'exploitation		72 495 096	85 127 022
PR8 \ CH 9 - Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(90 893)	(280 693)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(14 575 213)	(19 592 597)
Résultat des activités ordinaires		57 828 990	65 253 733
CH 10 Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		57 828 990	65 253 733
Intérêt des minoritaires		(37)	(73)
Résultat consolidé part du groupe		57 829 026	65 253 806

Etat de Flux de Trésorerie Période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
A CONTROL DIEVEL OVER TION			
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		288 089 060	296 888 371
Charges d'exploitation décaissées		(50 797 715)	(30 006 832)
Microcrédits / Décaissements & Remboursement		(151 037 890)	(43 015 338)
des Microcrédits accordés à la clientèle Encaissements/ décaissements provenant des			,
placements à court terme		3 545 024	4 943 266
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(96 090 344)	(98 640 749)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 124 120	3 658 929
Impôt sur les bénéfices		(14 575 213)	(19 592 597)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT		(17 742 959)	114 235 051
DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(11 142 939)	114 233 031
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		/ · · · ·	(- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 500 154)	(3 630 786)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		(1 500 154)	(3 630 786)
DECTIVITED DITTED LITTER			
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Distribution de dividendes	IV.1	(19 522 602)	(23 876 842)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	387 788 759	205 132 159
Remboursement d'emprunts	IV.3	(342 942 177)	(321 563 395)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT		25 323 980	(140 308 078)
DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		23 323 900	(140 300 070)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		6 080 866	(29 703 813)
Liquidités et équivalents de liquidités en début		52 147 937	81 851 751
d'exercice		- 02 117 337	01 001 ,01
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IV.4	58 228 803	52 147 937

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I - Notes de présentation

I.1 : Présentation du groupe

Le groupe est composé de deux sociétés :

■ La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- ✓ L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2023 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune.

■ ENDA TECH est une société à responsabilité limitée du droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2023 à 5 000 000 TND divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations machines ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société ENDA TAMWEEL détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société ENDA TECH, soit un pourcentage de contrôle de 99,998%

1.2 : Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 35 à NCT 37) relatives à la consolidation.

1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la société ENDA TAMWEEL et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation n'a enregistré aucune variation et comprend une seule société intégrée globalement au 31 décembre 2023 :

Filiale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ENDA TECH SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

1.2. Méthode de consolidation

Le niveau d'intégration, (intégration globale ou une mise en équivalence) vraie respectivement selon que le groupe exercice un contrôle exclusif, conjoint ou influence notable.

Au 31 décembre 2023, ENDA TAMWEEL exerce un contrôle exclusif sur sa filiale ENDA TACH SARL. Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
 - O Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
 - O Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
 - O Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
 - O Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Par conséquent, la méthode l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

1.3. Règles de consolidation :

a. Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

■ Le Goodwill:

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'Enda tamweel dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'amortissement doit refléter la meilleure estimation de la période durant laquelle il est attendu que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

b. Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

c. Réserves consolidées :

Les réserves consolidées incluent les réserves d'Enda Tamweel ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres Sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

d. Résultat consolidé :

Le résultat consolidé comprend le résultat d'Enda Tamweel ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

2. Autres principes comptables de présentation et d'évaluation :

a. Règles de prise en compte des crédits

A la date d'entrée au bilan :

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

A la date de clôture de l'exercice

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

A la date de la sortie du bilan

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

b. Règles de provisionnement des crédits

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante :

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
	100%	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de 25%
Créances Réaménagées / Rééchelonnées	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
Créances consolidées	100%	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de: • 50% du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation,. • 100% en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives,	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.
	Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

c. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit.

Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

3. Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

4. Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

5. Traitement des emprunts étrangers :

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaleur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agrée et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

6. Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents

6. 1 : Placements à court terme

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidé à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

6. 2 : Placements à long terme

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

6. 3 : Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

7. Régime Fiscal

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

II -Note explicative du Bilan

II.1: Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique « Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques » totalise au 31 décembre 2023, un montant de 33 728 803 DT contre 17 163 910 DT au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Banque Internationale Arabe de Tunisie	12 239 656	1 719 283
Compte Courant Postal	3 405 957	1 168 336
BH Bank	3 214 273	2 320 938
Attijari Bank	3 169 520	938 633
Union Internationale de banques	2 782 409	1 120 745
Arab Tunisian Bank	1 792 024	587 290
Amen Bank	1 523 198	1 609 544
EL WIFAK Bank	1 243 236	297 569
UBCI	1 065 954	866 001
Comptes professionnels en Devises BH Bank	720 987	563 107
Société Tunisienne de Banque	700 817	1 290 665
Banque Tuniso-Libyenne	625 685	49 004
Banque Nationale Agricole	526 036	223 459
Caisses	294 377	3 997 802
ABC Bank	182 634	39 683
CITI Bank	104 879	350 776
Banque de Tunisie et des Emirats	54 466	5 093
Banque de Tunisie	35 623	6 114
Banque Tuniso Koweitienne	22 617	0
QNB Bank	21 474	6 746
Stusid Bank	2 979	3 122
Total	33 728 803	17 163 910

II.2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 décembre 2023, un montant net de 1 209 008 328 DT contre 1 043 450 953 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

		31/12/2023		31/12/2022	
Libellé	Classe	Encours brut	Montant de la provision	Encours brut	Montant de la provision
	Créances saines	1 190 549 809	2 976 375	1 027 655 913	2 569 140
	Classe 1	2 367 138	591 784	2 824 205	706 051
Créance sur	Classe 2	1 772 909	886 454	1 771 876	885 938
la clientèle	Classe 3	1 790 176	1 342 632	1 941 359	1 456 019
de	Classe 4	1 443 421	1 443 421	1 545 787	1 545 787
microcrédits	Classe 5	22 116 363	22 116 363	27 864 648	27 864 648
	Créances restructurés	29 881 396	27 163 515	33 669 680	33 669 680
Total Créance sur la clientèle de microcrédits		1 249 921 212	56 520 544	1 097 273 468	68 697 263

Créance sur la clientèle de l'ingénierie informatique	157 749	42 841	42 841	42 841
Total Créance sur la clientèle	1 250 078 960	56 563 385	1 097 316 309	68 740 104
Produits à recevoir	15	15 492 754		74 748
Encours de crédit net	1 209 008 328		1 043	450 953

2.1 Ventilation de l'encours des microcrédits selon la durée résiduelle

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	32 108 883	418 255 548	740 185 378	1 190 549 809
Portefeuille à risque (PAR)	13 500 636	7 806 061	8 183 309	29 490 006
Restructuré - Sain	300 202	3 034 168	17 331 787	20 666 157
Restructuré / PAR	2 481 999	1 270 130	5 463 111	9 215 240
Total de l'encours sur la durée résiduelle	48 391 720	430 365 907	771 163 585	1 249 921 212

II.3: Placements

Les Placements totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 24 500 000 contre 35 000 000 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placement à court terme	24 500 000	35 000 000
Total	24 500 000	35 000 000

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres côtés et non côtés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	24 500 000	35 000 000
Total	24 500 000	35 000 000

3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres émis par des organismes publics	-	-
Autres titres	24 500 000	35 000 000
Total	24 500 000	35 000 000

3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres à revenu fixe	24 500 000	35 000 000
Titres à revenu variable	-	-
Total	24 500 000	35 000 000

II.4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2023 un montant net de 9 873 098 DT contre 10 509 454 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisition 2023	Cession 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort & provision 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Amort & provision 31/12/2023	VCNau 31/12/2023
Prime de filialisation*	4 237 952	-	-	4 237 952	1 482 675	211944	-	1 694 619	2 543 333
Enregistrement slogans**	307	-	-	307	307	-	-	307	-
Logiciels	8 273 473	1 939 272	-	10 212 745	6 660 696	1 572 168	-	8 232 864	1 979 881
Matériels informatiques	4 528 074	1 679 621	-	6 207 695	3 351 505	622 817	-	3 974 322	2 233 373
Equipement et matériels audiovisuels	440 530	2 844	-	443 374	331 448	49 348	-	380 796	62 578
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-	-	362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	15 994	3 263	-	19 257	1 820
Matériels de transport	2 330 220	-	-	2 330 220	1 835 412	100 373	-	1 935 785	394 435
Equipements électriques et électroniques	1 307 052	112 734	-	1 419 786	863 425	193 476	-	1 056 901	362 885
Meubles de bureaux	1 822 337	170 258	-	1 992 595	1 660 171	139 782	-	1 799 953	192 642
Equipement de cuisine	51 786	1 439	-	53 225	35 942	6 661	-	42 603	10 622
Agencement, aménagements et installations	3 526 511	586 829	7 862	4 105 478	1 626 017	571 987	6 901	2 191 103	1 914 375
Logiciels en cours	2 374 052	159 705	1 730 404	803 353	661 341	-	-	661 341	142 012
Immobilisations en cours	121 015	35 144	121 015	35 144					35 144
Total	29 034 749	4 687 846	1 859 281	31 863 312	18 525 295	3 471 820	6 901	21 990 213	9 873 098

^{(*) :} La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

^{(**) :}L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « Avec Un microcrédit, j'envole ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

II.5: Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 décembre 2023, un montant de 17 676 302T contre 14 179 213 DT au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	4 268 080	3 437 508
Autres	4 060 182	4 720 752
Prêts au personnel	2 075 910	1 801 394
Cautions sur loyers	1 963 958	1 954 015
Créances sur Enda Inter Arabe	1 690 838	239 162
Autres produits à recevoir *	1 618 068	1 701 445
Indemnisation micro assurance	1 270 786	619 770
IS à Payer	1 153 846	
Débiteurs et Créditeurs Divers	470 434	465 629
Régularisation STC	167 003	49 025
Avances sur frais missions	70 908	73 915
Avances et acomptes au personnel	61 373	31 956
Personnel-oppositions sur salaires	5 890	7 668
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	53 764
Personnel Fond Social		23 700
Total brut	18 879 907	15 179 704
Provision	(1 203 605)	(1000491)
Total	17 676 302	14 179 213

^(*) Incluent les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée au 31/12/2023 à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2023, la société a reçu la confirmation de la finalisation des vérifications et en mars 2024, Enda Tamweel a reçu le paiement d'une première tranche de 887 mDT.

II.6: Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 872 252 605 DT contre 733 352 953 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Echéances à -1 an des emprunts	271 231 077	234 894 731
Echéances à +1an des emprunts	572 983 877	473 547 183
Intérêts courus et non échus	27 420 981	23 354 252
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	616 670	1 556 787
Total Emprunts et Ressources Spéciales	872 252 605	733 352 953

6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2023 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2023	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
Autres Fonds empruntés	548 739 654	42 378 594	116 033 926	390 327 133
Emprunts matérialisés	172 682 024	26 882 024	41 350 000	104 450 000
Ressources extérieures	150 830 926	28 982 261	43 641 922	78 206 743
Total	872 252 605	98 242 880	201 025 848	572 983 877

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires. Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

6.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au	< 1 an	> 1 an	nouveaux	Remboursement	Encours au	< 1 an	> 1 an
Emprunt		31/12/2022		> 1 an	emprunts 2023	2023	31/12/2023	\ 1 an	> 1 an
	2015	93 568	93 568			93 568	0		
	2018	5 460 065	5 460 065			5 460 065	0		
ВН	2021	12 548 000	2 699 690	9 848 310		2 699 690	9 848 310	2 972 401	6 875 910
	2023				20 000 000	1 529 325	18 470 675	3 331 453	15 139 222
	2023				50 000 000	0	50 000 000	7 913 977	42 086 023
	2016	1 481 481	1 481 481	0		1 481 481	0		
	2020	26 132 561	7 882 823	18 249 738		7 882 823	18 249 738	8 680 307	9 569 432
BIAT	2020	25 142 351	7 596 923	17 545 428		7 596 923	17 545 428	8 353 168	9 192 260
	2021	33 446 244	7 194 893	26 251 351		7 194 893	26 251 351	7 916 253	18 335 098
	2023				30 000 000	0	30 000 000	4 738 988	25 261 012
	2020	13 132 738	3 963 600	9 169 137		3 963 600	9 169 137	4 362 360	4 806 777
	2021	16 740 139	3 594 255	13 145 884		3 594 255	13 145 884	3 959 482	9 186 403
UIB	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2023				35 000 000	1 333 818	33 666 182	5 696 477	27 969 705
	2019	5 829 885	2 157 738	3 672 147		2 139 272	3 690 613	2 384 318	1 306 295
ATB	2021	18 333 333	3 333 333	15 000 000		3 333 333	15 000 000	3 333 333	11 666 667
	2021	715 948	0	715 948		0	715 948	0	715 948
	2018	5 148 071	3 169 561	1 978 511		3 169 561	1 978 511	1 978 511	0
	2021	8 593 637	8 593 637	0		8 593 637	0	0	0
Attijari Bank	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000		5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2022	18 666 667	5 333 332	13 333 335	40,000,000	5 333 332	13 333 335	5 333 332	8 000 003
	2023	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1 000 000	1 000 000	40 000 000	1 000 000	40 000 000	10 000 000	30 000 000
	2020	2 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
	2020	6 666 667	2 222 222	4 444 444		2 222 222	4 444 444	2 222 222	2 222 222
Amen Bank	2021	13 600 000	3 400 000	10 200 000		3 400 000	10 200 000	3 400 000	6 800 000
	2022	22 500 000	5 000 000	17 500 000	25,000,000	5 000 000	17 500 000	5 000 000	12 500 000
	2023	4 000 000	4 000 000	0	35 000 000	1 842 105	33 157 895	7 368 421	25 789 474
UDCI	2020	4 000 000	4 000 000	0		4 000 000	0	10,000,000	22.500.000
UBCI	2022	42 500 000	10 000 000	32 500 000	50,000,000	10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2023	1 704 440	1 712 272	71 177	50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
	2016	1 784 448	1 713 273	71 175		1 713 273	71 175	71 175	0
CTD	2018	1 292 180	1 194 787	97 393		1 194 787	97 393	97 393	00.004
STB	2019	2 493 020	1 197 208	1 295 812		1 197 208	1 295 812	1 197 208	98 604
	2021	8 000 000	2 000 000	6 000 000		2 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000
	2022	20 000 000	4 000 000	16 000 000		4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000

	2023				20 000 000	3 000 000	17 000 000	4 000 000	13 000 000
Citi Bank	2019	7 100 000	7 100 000			7 100 000	0	0	0
ABC	2021	6 666 667	3 333 333	3 333 333		3 333 333	3 333 333	3 333 333	0
Wifak Bank	2021	5 416 667	5 000 000	416 667		5 000 000	416 667	416 667	0
W пак Б апк	2023				10 000 000	1 934 206	8 065 794	3 193 947	4 871 847
BTE	2023				10 000 000		10 000 000	1 565 768	8 434 232
Credit Syndiqué	2017	2 524 028	2 524 028			2 524 028	0	0	0
TOTAL		385 508 366	127 239 752	258 268 615	300 000 000	144 360 739	541 147 627	150 820 494	390 327 133

6.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

2.2. I tilloi tissellielle di			11505						
Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Emprunt obligataire 2017	2017	3 800 000	1 900 000	1 900 000		1 900 000	1 900 000	1 900 000	0
Empunt abligatains 2019	2018	2 500 000	2 500 000	0		2 500 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018	2018	3 300 000	1 100 000	2 200 000		1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
F	2019	4 800 000	2 400 000	2 400 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	
Emprunt obligataire 2019	2019	6 400 000	1 600 000	4 800 000		1 600 000	4 800 000	1 600 000	3 200 000
Emprunt obligataire 2019-2	2019	6 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
Emprunt obligataire	2020	14 700 000	4 900 000	9 800 000		4 900 000	9 800 000	4 900 000	4 900 000
2020-1	2020	5 500 000	1 100 000	4 400 000		1 100 000	4 400 000	1 100 000	3 300 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	0	25 000 000		0	25 000 000		25 000 000
Emprunt obligataire	2020	17 000 000	0	17 000 000		0	17 000 000	0	17 000 000
2020-3	2020	13 000 000	0	13 000 000		0	13 000 000	0	13 000 000
E	2023				21 000 000		21 000 000	4 200 000	16 800 000
Emprunt obligataire 2023	2023				19 000 000		19 000 000	0	19 000 000
Billet de trésorerie Maghrebia	2021	10 000 000		10 000 000	7 000 000	0	17 000 000	17 000 000	0
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	5 000 000	5 000 000		10 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	
Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV	2021	4 000 000		4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	5 750 000	2 300 000	3 450 000		2 300 000	3 450 000	2 300 000	1 150 000
TOTAL		126 750 000	25 800 000	100 950 000	57 000 000	25 800 000	157 950 000	53 500 000	104 450 000

6.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
BIRD (Amen Bank)	2016	7 638 889	1 388 889	6 250 000		1 388 889	6 250 000	1 388 889	4 861 111
BIRD (BH)	2018	3 125 000	3 125 000			3 125 000	0	0	0
DEI	2019	13 196 250	6 598 125	6 598 125		6 598 125	6 598 125	6 598 125	0
BEI	2023				30 140 100	0	30 140 100	6 697 800	23 442 300
AFD	2016	2 455 600	2 455 600			2 455 600	0	0	0
EBRD	2018	5 690 750	3 793 833	1 896 917		3 793 833	1 896 917	1 896 917	0
BIO	2019	12 958 400	8 638 933	4 319 467		8 638 933	4 319 467	4 3 1 9 4 6 7	0
QFF	2019	14 500 000	14 500 000			14 500 000	0	0	0
EMO	2020	58 875 000	23 550 000	35 325 000		23 550 000	35 325 000	23 550 000	11 775 000
FMO	2020	44 511 500	17 804 600	26 706 900		17 804 600	26 706 900	17 804 600	8 902 300
HEC	2022	16 286 500	0	16 286 500		0	16 286 500	2 326 643	13 959 857
IFC	2022	16 297 000	0	16 297 000		0	16 297 000	2 328 143	13 968 857
NEMO KANTARA	2022	648 659		648 659	648 659		1 297 318	0	1 297 318
TOTAL		196 183 548	81 854 981	114 328 567	30 788 759	81 854 981	145 117 326	66 910 583	78 206 743
TOTAL GENERAL		708 441 914	234 894 731	473 547 183	387 788 759	252 015 720	844 214 954	271 231 077	572 983 877

II.7: Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 70 482 455 DT contre 71 331 383 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Personnel-charges à payer	18 281 390	16 165 724
Paiements Anticipés des clients	17 679 711	15 954 951
Provisions pour risques et charges	7 261 150	8 486 079
Autres créditeurs	4 632 237	4 331 803
Charges à payer	4 533 537	2 311 718
Provisions pour congés payes	4 475 356	3 601 399
Cotisations CNSS	3 972 395	3 492 533
Fournisseurs locaux	2 504 534	4 555 369
TFP à payer	1 798 812	2 320 757
IRPP à payer	945 338	798 778
Assurance groupe à payer	938 239	475 708
Crédits Fonds Social pour le Personnel	888 660	725 773
RETENUE OOREDOO	798 295	484 378
CAVIS	760 751	430 498
Retenue à la source	268 068	125 071
Fournisseurs étrangers	249 518	912 216
Fournisseurs Retenue de Garantie	214 179	112 761
Fournisseurs factures non parvenues	200 000	393
FOPROLOS à payer	50 454	44 687
Associés -opérations sur le capital	28 428	9 907
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	1 392	647
Dividendes à distribuer	10	17
Impôt sur les sociétés à payer	-	5 990 215
Total	70 482 455	71 331 383

II.8: Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2023 (en DT)

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestis sement	Subvention d'investis sement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	96 053 600	9 668 109	4 999 900	509 968	15 363 199	611 653	123 142 945	65 253 806	315 603 179
Affectation du résultat 2022		8 922				3 580 915	42 141 374	(45 731 211)	-
Distribution des dividendes								(19 522 594)	(19 522 594)
Capitaux propres après affectation	96 053 600	9 677 031	4 999 900	509 968	15 363 199	4 192 567	165 284 318	-	296 080 584
Mouvements Fonds social						-2 950 145			(2 950 145)
Encaissement Subvention d'investissement				1 346 427					1 346 427
Résorption Subvention d'investissement				(254 502)					(254 502)
Effet de modification comptable									0
Résultat de la période								57 829 026	57 829 026
Capitaux propres au 31/12/2023	96 053 600	9 677 031	4 999 900	1 601 892	15 363 199	1 242 422	165 284 318	57 829 026	352 051 390

La contribution au 31/12/2023, d'Enda Tamweel (société mère) et d'Enda Tech (filiale) dans les réserves du consolidées et le résultat consolidé se présente comme suit :

		Part Groupe	Part minoritaire
Canital	Enda Tamweel	96 053 600	
Capital	Enda Tech		
Réserves	Enda Tamweel	195 633 446	
Reserves	Enda Tech	933 426	119
		196 566 871	119
		Part Groupe	Part minoritaire
Dágultat	Enda Tamweel	Part Groupe 59 670 265	Part minoritaire
Résultat	Enda Tamweel Enda Tech		Part minoritaire (37)

III- Note explicative du résultat consolidé

III.1: Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 291 076 642 DT contre 295 524 986 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur microcrédits	267 613 432	257 971 798
Frais de dossiers	12 916 049	10 994 802
Commissions sur microcrédits	8 177 585	22 569 522
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	2 745 620	3 988 864
Total	291 076 642	295 524 986

III.2: Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 3 611 719 DT contre 3 984 448 DT au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Autres Profits ordinaires	1 385 881	150 296
Intérêts sur comptes créditeurs	1 175 448	954 402
Revenus Enda Cash	478 995	724 454
Quote Part des subventions d'investissement	254 502	141 748
Intérêts sur prêts au personnel	180 418	165 138
Subventions d'exploitation	136 475	1 848 410
Total	3 611 719	3 984 448

III.3 : Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 92 178 908 DT contre 83 358 258 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des autres fonds empruntés	52 254 854	38 179 473
Intérêts des emprunts matérialisés	16 021 676	16 127 263
Intérêts des ressources extérieures	23 680 539	29 108 258
Intérêts sur Crédits Leasing	-	-5 082
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	4 346	11 675
Perte de change	543 269	182 055
Gain de change	(325 776)	(245 384)
Total	92 178 908	83 358 258

III.4 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 10 909 450 DT contre 23 870 706 DT au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	11 953 808	25 174 278
Dotation aux provisions pour risques et charges	-1 226 723	-1 420 578
Total des dotations	10 727 085	23 753 700
Pertes sur créances et indemnités suite aux décès clients	1 127 985	890 392
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	-945 620	-773 386
Total	10 909 450	23 870 706

III.5: Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 465 391 DT contre 80 533 906 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Salaires Bruts	70 527 555	61 814 467
Charges sociales	14 881 375	12 412 043
Provisions (reprises) pour primes	2 115 666	4 192 337
Impôts et taxes	2 066 313	1 831 855
Provisions pour congés payés	874 482	283 205
Total	90 465 391	80 533 906

III.6: Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 23 086 936 DT contre 21 620 864 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Loyers et autres charges locatives	5 383 486	4 982 199
Frais d'accompagnement et honoraires	4 321 749	3 762 149
Divers frais	2 504 414	2 017 311
Frais de transport	1 970 394	1 700 259
Divers entretiens et réparations	1 930 110	2 326 800
Contribution autorité de contrôle	1 716 380	1 500 729
Achat de matières et fournitures	1 506 299	1 831 692
Frais postaux et de télécommunication	1 144 524	983 895
Déplacement, missions et réceptions	647 130	669 700
Impôts et taxes	635 844	654 718
Frais de communication et publicité	499 313	438 564
Jetons de présence	437 500	437 500
Primes d'assurances	203 851	189 973
Services bancaires et assimilés	185 941	125 374
Total	23 086 936	21 620 864

III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3 676 727 DT contre à 3 271 765 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux Amortissements des immobilisations	3 471 820	3 176 038
Provision pour dépréciation autres actifs	204 907	95 727
Total	3 676 727	3 271 765

IV - Note sur l'état de flux de trésorerie consolidé

IV 1 : Distribution de dividendes :

Les dividendes versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Catégorie	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes affectés avant 2021	8	7
Dividendes affectés en 2021	-	5 778 536
Dividendes affectés en 2022	-	18 098 299
Dividendes affectés en 2023	19 522 594	-
Total dividendes versés	19 522 602	23 876 842

IV 2 : Encaissement provenant des emprunts:

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

En DT	Autres Fonds empruntés	Ressources extérieures	Emprunts matérialisés	Total
Encaissement provenant des emprunts	300 000 000	30 788 759	57 000 000	387 788 759
Total	300 000 000	30 788 759	57 000 000	387 788 759

IV 3 : Remboursement d'emprunts:

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2023, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

En DT	2023	2022
Remboursement du principal	252 015 720	235 679 028
Remboursement des intérêts	90 926 457	85 884 367
Total	342 942 177	321 563 395

IV 4: Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

La rubrique "Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice" se détaille comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	33 728 803	17 163 910
AC 3 – Placements	24 500 000	35 000 000
PA 1 - Concours bancaires		(15973)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	58 228 803	52 147 937

V. Note sur les engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	55 716 447	55 716 447				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
TOTAL	55 716 447	55 716 447				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	6 250 000	6 250 000				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
TOTAL	6 250 000	6 250 000				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée			_			
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements						
supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	74 800 000	74 800 000				
TOTAL GENERAL	136 766 447	136 766 447				

- (1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.
- (2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. Au 31/12/2023, l'encours couvert par cette caution s'élève à 6 250 000 DT.
- (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.
- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC
- 40 800 000 = 12 000 000 Euros, représente un nouvel emprunt BEI (taux de change = 3,4).

VI - Note sur les évènements postérieurs a la date de clôture :

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Avril 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

En effet, Enda a mis en place des procédures pour surveiller et identifier les évènements survenus après la date de clôture de l'exercice. Cela inclut des reportings réguliers, des alertes automatiques de l'évolution de l'activité et des rapports d'analyse. Une vigilance de suivi est renforcée pour les événements suivants :

✓ Le suivi des litiges ou certains événements importants en cours à la clôture de la période (avec des clients, fournisseurs, banques, personnels, etc.)

Il n'existe pas d'évolution significative des actions en défense intentées à l'encontre de ENDA Tamweel qui sont au nombre de dix-huit dont dix-sept actions ont été introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement intentée par un propriétaire d'un local qui a été loué par ENDA (agence).

✓ L'évolution de manière inhabituelle de l'activité, de l'organisation interne depuis la clôture

L'activité suit sa croissance habituelle sans incident alarmant impactant les états financiers depuis la date de clôture au 31/12/2023.

✓ Les contrôles mis en œuvre par des organismes externes (ex : contrôle fiscal, CNSS)

Il n'existe pas d'alertes de contrôles des organismes externes détectées depuis la date de clôture.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires de « Enda Tamweel »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état du résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, font ressortir un total bilan consolidé de 1 294 786 532 dinars et un résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice de 57 829 026 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17/04/2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés
 représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

Société DATN – Membre de DTTL Jaouhar Ben Zid